

Sécurité dans les salles de jeux

Les salles autres que les gymnases qui sont utilisées pour la tenue d'activités physiques (par exemple, salles d'entraînement physique/de musculation, foyers, salles paroissiales, cafétéria, estrade, salles de classe vides, sous-sol de l'école).

Pour plus de sécurité, suivez ces recommandations lorsque vous donnez un cours d'éducation physique dans une salle de jeux :

- Une salle de jeux est idéale pour la tenue d'activités dont le nombre est contrôlé (par exemple, aérobic, exercices au sol, stations d'entraînement physique, saut à la corde, lutte, danse). Évitez de lancer des balles ou ballons sur de longues distances, les jeux de type ballon chasseur et les jeux remplis d'action et qui utilisent tout l'espace (par exemple, poursuite, soccer, hockey en salle).
- Le règlement « aucun contact physique » doit être respecté durant tous les jeux.
- Planifiez des activités auxquelles peuvent participer un grand nombre d'élèves dans un espace restreint, sans sacrifier les normes de sécurité.
- Si la « salle » de jeux est une aire ouverte, les élèves doivent se déplacer autour de la surface de jeu, sans croiser le centre.
- Structurez les exercices pour que l'activité soit aussi organisée que possible.
- Demandez aux élèves de ne pas lancer d'objets (par exemple, sacs de fèves) au plafond pour éviter de faire tomber des tuiles, de la poussière, des luminaires, etc.
- Assurez-vous que les activités ont lieu loin des fontaines, des escaliers de l'estrade, des présentoirs à trophées, etc. Laissez un « périmètre de sécurité » d'au moins un mètre autour de l'aire de jeu. Si possible, créez des limites visuelles à l'aide de cônes.
- Il faut s'assurer qu'aucune porte ne puisse s'ouvrir directement dans l'aire de l'activité.
- Ne laissez pas les élèves participer à une activité qui requiert une supervision directe ou une supervision sur place pendant que le membre du personnel enseignant se rend au gymnase ou dans

une salle de rangement pour aller chercher de l'équipement.

- Assurez-vous que les planchers fournissent une adhérence sécuritaire et qu'ils conviennent à la tenue de l'activité (par exemple, pas d'eau ou de boue glissante).
- Assurez-vous que l'équipement/les meubles sont sécuritaires.